



COMMUNE D'YÈVRES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 18 septembre 2025

Nombre de membres : 19

Présents : 15

Procurations : 02

Votants : 17

Etaient présents :

- Mme Carrouget, Maire.
- M. Trécul, Mme Voillot, M. Bonnet, Mme Habert, M. Calvet, Adjoints.
- Mme Gryczynski, Mme Menager, M. Dumand, M. Perry, M. Raimbert, M. Leseur, Mme Maugars, M. Simon, Mme Massot, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Billard (pouvoir à Mme Carrouget), Mme Ains Galby (pouvoir à M. Trécul), M. Besson, M. Boisseau.

Secrétaire : M. Dumand.

La séance est ouverte à 20h36.

Le procès-verbal du 17 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu annuel 2024 de la SAEDEL.

Considérant le compte rendu d'activité de la SAEDEL, pour l'année 2024, suite au contrat de concession d'aménagement du 4 décembre 2007 qui comprend :

- Une note de conjoncture,
- Le bilan prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie prévisionnel,
- Le Tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le compte rendu d'activité de la SAEDEL pour l'année 2024,
- autorise Madame le Maire, à signer toutes les pièces s'y rapportant

Convention de mise à dispo d'agent titulaire – intervenant musical.

Madame le Maire présente la convention proposée pour l'année scolaire 2025/2026 par la Communauté de communes du Grand Châteaudun concernant la mise à disposition d'un agent titulaire au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe pour l'école d'Yèvres.

Cette convention encadre la mise en place de 68 heures de cours de musique aux élèves de l'école Lucie AUBRAC d'Yèvres par l'intervenant musical de février à juillet 2026.

Ces cours de musique sont payés par la Commune d'Yèvres à hauteur de 48,00 € par heure, soit 3 264,00 € pour la période de février à juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter les conditions de la convention,
- Autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Affiliation au centre de remboursement des Chèques Emploi Service Universel.

Vu la loi n°2005841 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

Considérant que le chèque emploi service universel (CESU) préfinancé est un moyen de paiement permettant de rémunérer des services à la personne. Il est identifié au nom du bénéficiaire et affiche une valeur définie. Selon le même principe que les titres restaurant dans les entreprises, il est pré financé en tout ou partie par l'employeur, le comité d'entreprise ou un organisme financeur. Les services qui peuvent être rémunérés au moyen du titre CESU sont en principe rendus au domicile du bénéficiaire, ils peuvent toutefois l'être à l'extérieur, par exemple s'il s'agit de garde de jeunes enfants de moins de 6 ans.

Considérant que les collectivités publiques, lorsqu'elles sont agréées, peuvent accepter les CESU en paiement pour des activités d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans, exercées hors du domicile (halte-garderie et jardins d'enfants, crèches, garderies périscolaires, accueils de loisirs sans hébergement). Elles sont exonérées des frais liés au remboursement des CESU.

Cette exonération concerne les frais d'affiliation, de commission de remboursement ainsi que les frais de dépôts. En revanche, cette exonération ne concerne pas les frais d'envoi sécurisé.

L'acceptation du CESU comme moyen de paiement des services offerts aux administrés est conditionnée par deux actes:
- une délibération de l'organe délibérant autorisant la collectivité à s'affilier au Centre de remboursement du CESU,
- la signature d'un formulaire d'affiliation.

Après affiliation de la commune au centre de remboursement du CESU, les familles pourront bénéficier de ce mode de paiement supplémentaire pour le paiement des factures de l'ALSH Les Diablotins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'affiliation de la commune au CRCESU,
- D'autoriser le règlement des prestations d'ALSH Les Diablotins par CESU ainsi que les frais financiers afférents au traitement des CESU.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Informations

Décisions prises du 12 juillet au 12 septembre 2025.

Madame le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

Remerciements

L'association des amis du jumelage du canton de Brou remercie la commune pour la subvention versée pour l'année 2025.

Ecole – fermeture de classe

L'éducation nationale a fermé une classe de l'école à la rentrée.

Madame le maire a écrit au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) le 2 septembre au regard des nombres d'élèves des écoles du secteur parus dans la presse.

Un certain nombre de communes ont une moyenne d'élève par classe de 17, moyenne nettement inférieure à l'école d'Yèvres (moyenne de 23) et ont conservé leur classe.

Madame le Maire lui a donc demandé de revoir sa position quant à la fermeture de classe.

Monsieur le DASEN a répondu que la moyenne d'élève par classe était convenable et que l'indice de position social d'Yèvres est nettement supérieur aux communes des alentours.

La directrice de l'école a donc choisi de fermer une classe de maternelle, il n'y a plus qu'une classe de petite et moyenne section. Les grandes sections étant dans la classe des CP du côté primaire.

La commune devrait donc mettre à disposition de l'école une seule ATSEM pour l'école maternelle. Mais au vu des effectifs élevés des classes, la commune a choisi de laisser une deuxième ATSEM à temps partiel pour aider les professeurs côté primaire. Cela amoindri donc l'impact de la suppression de classe.

ALSH

L'accueil de loisirs sans hébergement a ouvert à la rentrée, comme prévu. La spirale gourmande qui livre les repas a été victime d'un incendie sur ses véhicules, cela n'a heureusement pas impacté les livraisons de repas à l'ALSH.

Tout le monde est satisfait des repas livrés.

Au 12 septembre, 15 enfants sont inscrits les mercredis et entre 14 et 21 enfants sont inscrits pour les vacances d'automne.

Un stagiaire BAFA intégrera l'équipe d'animation pendant les vacances d'automne, grâce à l'aide financière mise en place par le CCAS d'Yèvres.

Ecole – réunion de rentrée

Une réunion commune avec l'équipe communale et l'école a eu lieu le 12 septembre afin de présenter chaque intervenant dans la vie de l'école de façon que les parents repèrent les tâches de chacun et à quoi servent toutes les entités qui tournent autour de l'école. 35 familles étaient présentes. Une présentation a été faite sur le fonctionnement de l'ALSH et son lien avec l'école et le tiers-lieu.

Le passeport du civisme a été présenté aux familles avec ses principales missions validées par la directrice de l'école :

Devoir de mémoire

- Participer à une cérémonie commémorative, déposer la fleur offerte par la commune au monument aux morts et comprendre le sens de la commémoration
- Découvrir l'histoire locale en visitant l'exposition annuelle « Yèvres se raconte »

Environnement

- Planter une plante mellifère lavande ou tournesol dans les carrés potager de l'école pour nourrir les insectes et les oiseaux
- Participer à une rencontre avec un agent du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères pour s'informer, se sensibiliser et prendre conscience de l'importance du tri des déchets dans la vie de tous les jours

Solidarité

- Participer à la collecte des restos du cœur organisée par mon école
- Monter un petit projet bienveillance
- Créer une boîte à idées pour améliorer la vie dans le village (avec les yeux d'enfants)

Lien intergénérationnel

- Réaliser un recueil illustré de souvenirs pour que chaque enfant note une anecdote raconté par un habitant plus âgé dans le recueil et la présente aux enfants
- Partager un moment avec les aînés en se rendant à l'EHPAD de Brou

Protéger et porter secours

- Visiter un centre de secours lors de ses portes ouvertes ou visiter le musée des pompiers à Bonneval
- Suivre un atelier sécurité routière et réaliser un parcours à vélo

Culture et Patrimoine

- Visiter un monument dans ma commune ou dans un lieu proche (église d'Yèvres, château de Châteaudun ou Nogent-le-Rotrou, cathédrale de Chartres...)
- Participer à une activité artistique à l'école ou au tiers-lieu autour d'un fresque, de photos, de théâtre...)

Un diplôme sera remis aux enfants en fonction du nombre de missions réalisées à la fin de l'année scolaire.

20h55 – Arrivée de Monsieur Samuel BOISSEAU.

Restaurant scolaire – PAT - Biocentre

Monsieur Trécul explique que la commune a été sollicité sur un appel à projet « PAT : projet alimentaire de territoire » porté par le Syndicat du pays dunois pour développer les circuits courts ainsi que les objectifs de la loi Egalim dans les cantine scolaires.

Un travail a été effectué en amont avec le personnel du restaurant scolaire d'Yèvres et de deux autres communes pour essayer de recenser les producteurs locaux, les produits pouvant être introduits facilement et inciter les communes à retravailler les menus et développer les 50% de produits durables (20% bio et 30% label, IGP et autres).

A Yèvres, le personnel utilise déjà les plateformes telles que Surlechamp et Manger bio en centre val de Loire. Le double objectif étant d'amener des produits de qualité, répondre à la loi Egalim et être un acteur local sur le développement économique avec l'introduction de produits issus de proximité via les plateformes ou via les producteurs directs.

Un première séquence de menus a été réalisé dont un ou deux végétal par cycle de menus.

Madame le Maire remercie les agents du restaurant scolaire Valérie et Véronique pour le travail effectué et pour l'évolution de leur pratique dans leurs commandes.

Vidéoprotection

Les 12 caméras sont installées et fonctionnent mais sont toujours en période de test puisque les panneaux ne sont pas encore posés aux entrées de la commune.

Monsieur LESEUR indique que les caméras de vidéoprotection ont été utiles sur la commune de Brou puisque la gendarmerie a pu identifier un délinquant.

Sécurité

Le département n'a pas encore envoyé les arrêtés de circulation de la rue du Lieutenant Stokes pour les STOP et de la RD955 pour les passages piétons. Dès réception des arrêtés, les structures seront mises en place.

Voirie

Les travaux du Thuret sont terminés mais il manque la signalisation qui devrait arriver sous 2 semaines.

Etude hydraulique

L'étude hydraulique a commencé sur la commune depuis 15 jours, la société effectue des relevés topographiques et des visites de réseaux à différents endroits sur Yèvres mais principalement aux endroits des dernières inondations.

Un premier retour de ces relevés parviendra courant novembre 2025.

Le résultat global de l'étude hydraulique sera présenté en conseil municipal et une réunion publique sera organisée pour expliquer la situation aux habitants.

Enquête publique du parc photovoltaïque Sollucens

L'enquête publique du parc photovoltaïque Sollucens sur Brou et Yèvres va débiter le 29 septembre 2025 pour se terminer le 31 octobre 2025. Le commissaire enquêteur tiendra une permanence sur Yèvres le samedi 18 octobre de 9h30 à 12h00.

Tiers-Lieu

Les travaux sont terminés, le dernier raccord électrique a été réalisé lundi 15 septembre.

Samedi 20 septembre de 10h00 à 17h30 auront lieu les portes ouvertes du tiers-lieu pour faire connaître le lieu et présenter aux habitants les activités proposées.

Le parking devra être terminé d'ici 15 jours. Les arbres seront plantés un peu plus tard, courant octobre.

Manifestations à venir :

- Randonnée d'automne le 21 septembre.
- Cérémonie Franco-alliés le 5 octobre à 9h15.
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026.

Questions diverses

Monsieur SIMON a été interpellé par des habitants qui se plaignent des déjections canines dans la rue et notamment lotissement la croix du but, parking de la mairie, aire de repos, square des diabolins et rue du lieutenant stokes.

Monsieur SIMON informe qu'il y a des gens du voyage qui sont installés depuis mercredi 17 septembre sur le terrain du complexe sportif Benjamin Nivet.

Madame le maire répond qu'il n'y a pas de gens du voyage à cet endroit à la date du 17 septembre. Par ailleurs, elle indique qu'un sillon sera fait en accord avec la SAEDEL pour éviter ce genre de situation.

Monsieur BOISSEAU s'excuse pour son retard et propose d'accueillir, à la caserne de pompiers de Nogent-le-Rotrou, les enfants qui vont visiter le château de Nogent-le-Rotrou dans le cadre du passeport du civisme.

Madame le maire remercie Monsieur Boisseau et le note dans les propositions des missions du passeport du civisme.

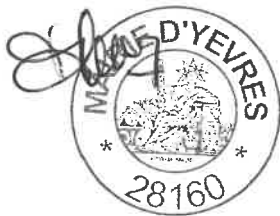
Monsieur PERRY demande où sont les travaux de revêtement de la salle des sports.

Monsieur BONNET indique que les travaux sont terminés mais il y a des réserves qui concernent le marquage des terrains, le plan n'a pas été suivi comme prévu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h14.

SIGNATURES

Le Maire,
Danièle CARROUGET



Le Secrétaire de séance,
Alain DUMAND